



République Française

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE OUENNE

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2020

**Présent(e)s :** Mesdames BERNABE Sarah, CAZAJOUS Cindy, DIAS DA COSTA Aurélie, DURRANDE Quitterie, EVRARD Elisabeth, PETIT Nathalie et Messieurs AUDEBERT Romain, COUSSOT Etienne, GEAY James, LEMAITRE Thierry, NZECK SAM NDECK Armand, PESLIER Philippe

**Absents excusés :** Messieurs BERQUIERE Benjamin, HERJAN Mickaël et TRICARD Pierre

**Date de la convocation :** 20 Août 2020

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte rendu des séances du conseil municipal des 2 et 10 juillet 2020
2. Personnel communal
  - Recrutement ATSEM
  - Remplacement agent technique
  - RIFSEEP
  - Convention assurance chômage avec le Centre de Gestion
3. Ecole : avancement des travaux et rentrée des classes
4. Point Travaux : demande subventions dans cadre du dispositif départemental «1000 Chantiers»,...
5. SIEDS et CNAS : Désignation des représentants
6. Dispositif paiement de proximité
7. Adhésions CAUE et Patrimoine de France
8. Amortissement : durée d'amortissement des travaux d'enfouissement de la RD12 et biens de la commune
9. Divers, Centre Socio Culturel, Soirée Chauve-souris, Chemins ruraux, Comité des Fêtes...

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Membres présents : 12.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Elisabeth EVRARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### 1. Approbation du compte rendu des séances des 2 et 10 juillet 2020

Aucune remarque n'étant portée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des présents.

#### 2. Personnel communal

- Recrutement ATSEM

Mme DIAS DA COSTA rend compte de la décision de la commission RH chargée du recrutement.

Le conseil valide le recrutement de Mme Sylvie SIMMONET de l'AICM jusqu'aux vacances de la TOUSSAINT puis en contrat aidé, 35 H annualisé.

- Remplacement d'un agent technique : L'agent actuel partira à la retraite début du second trimestre 2021. La démarche de recrutement est initiée afin de favoriser le partage des connaissances avec son successeur.

- Le Maire évoque la candidature d'un jeune pour un contrat d'apprentissage en alternance de 2 ans. Le maître de stage doit être identique et présent tout au long du contrat. En raison du départ à la retraite de l'agent technique, la candidature ne peut être retenue.

Dans le cadre de sa scolarité, un jeune de la commune demande à faire un stage de 15 jours (du 28/09 au 9/10) avec l'agent technique. Une réponse positive lui sera apportée.

- RIFSEEP

Mme PETIT évoque la formation suivie par Mme Agnès DUPUIS, secrétaire de Mairie et elle-même. Elles ont rencontré le Centre de Gestion de la fonction publique de SAINT MAIXENT en vue de préparer le travail.

Elle prévoit une première réunion de la commission RH le 1<sup>er</sup> septembre prochain pour expliquer le processus aux



République Française

membres de la commission. Une autre réunion sera organisée, ensuite, avec les membres du personnel. Les décisions prises seront à faire valider par le comité technique du Centre de Gestion des Deux- Sèvres. Elles seront ensuite votées par le conseil municipal.

**- Assurance chômage :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de Gestion des Deux Sèvres, et s'engage à rembourser le CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux- Sèvres et le CDG de la Charente- Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion. Le Centre de Gestion des Deux- Sèvre prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage.

### **3. Ecole**

**- Travaux**

M NZECK SAM NDECK informe le conseil du déroulé de la réunion de chantier du 26 août. L'accueil des enfants se fera, tant que cela sera possible, par le portail donnant sur le parking. Les travaux de terrassement ont mis à jour l'absence de semelle pour le mur de la salle de motricité. Des travaux de renforcement sont prévus. Plusieurs autres imprévus ont émaillé ce début de travaux ; le SMAEG a exigé une étude de sol avant l'installation de l'assainissement et un dispositif plus important, la SOCOTEC demande que l'imperméabilisation des parois enterrées des nouvelles classes soit remplacée par de l'étanchéité ainsi qu'un traitement anti termites.

**- Rentrée scolaire**

Mme DIAS DA COSTA confirme le nombre de 93 élèves à la rentrée. Le protocole sanitaire est allégé. Les parents doivent eux, porter le masque lorsqu'ils déposent ou viennent chercher leur enfant. Elle précise qu'à ce jour le 4<sup>ème</sup> enseignant n'a pas été encore nommé.

### **4. Point travaux**

Pour soutenir l'économie, le Département a décidé un plan de relance intitulé « 1000 chantiers ». Il s'agit de favoriser la réalisation de travaux d'investissement dans la limite de 10 000€ HT par une aide fixe de 50%. Les projets doivent être déposés avant le 16 octobre et les travaux achevés au 31 décembre de l'année. SAINTE OUENNE peut prétendre à 3 dossiers. La commission travaux a recensé les travaux de la place de l'Eglise, de sécurisation de la rue du PONTREAU, de rénovation de la salle des jeunes et d'un 4<sup>ème</sup> Chantier visant à l'isolation des locatifs rue de Paille.

Pour la salle des fêtes, il sera étudié un projet global de rénovation de l'isolation, du chauffage, des ouvrants et de la sécurisation, ce qui permettra de présenter des demandes de subventions et aides diverses.

Un devis pour l'installation de prise pour les illuminations sur les mats de la D12 (côté boulangerie) a été demandé à SEOLIS. Il est de 4180.39 €TTC. Il sera étudié par la prochaine commission travaux.

Les membres du conseil souhaitent remercier M. Pierre TRICARD et l'agent technique, M. Christian BON, pour le nettoyage du terrain de tennis. Un nouveau filet a été installé. Ils remercient également M. James GEAY pour la tonte du terrain de foot durant les vacances de l'agent communal.

### **5. SIEDS et CNAS**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il représentera la commune au SIEDS en qualité de titulaire et la première adjointe, Mme Evrard Elisabeth sera sa suppléante.

Pour le CNAS, le Maire sera également le représentant de la commune pour les élus.

Pour les salariés, Mme Dupuis Agnès est prorogée dans ce rôle.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'ensemble des représentations de la commune au SIEDS et au CNAS.



République Française

## 6. Dispositif paiement de proximité

La Direction Générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront un logo spécifique chez lequel tout à chacun pourra y effectuer ses paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Deux conditions : la facture doit comporter un QR code et porter la mention « payable auprès d'un buraliste ».

Les informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

## 7. Adhésions CAUE et Patrimoine de France

Le CAUE est le service des architectes du département. La commune fait appel à ce service lors de projets de travaux afin d'obtenir des conseils et une vision plus large des dossiers.

La commune de SAINTE OUENNE a adhéré à la fondation Patrimoine de France pour obtenir leur avis éclairé et leur soutien en cas de rénovation de l'église.

Le conseil valide les 2 adhésions à l'unanimité.

## 8. Amortissement : durée d'amortissement des travaux d'enfouissement de la RD12 et biens de la commune

M. Le Maire précise que la notion d'amortissement n'est pas obligatoire pour les bâtiments communaux dès lors que la population est inférieure à 3500 habitants sauf pour les subventions d'investissement ce qui est le cas de l'enfouissement des réseaux de la D12. Le Maire propose une durée courte entre 5 et 10 ans au regard du montant soit 14 473€.

Le conseil valide une durée d'amortissement sur 5 ans.

## 9. Divers, Centre Socio-Culturel, Soirée Chauve-souris, Chemins ruraux, comité des Fêtes...

- Centre Socio Culturel : Le collectif « Bien Vieillir » du CSC recherche des volontaires pour rendre visite aux personnes âgées à leur domicile. Les volontaires peuvent contacter le CSC par téléphone au 05 49 25 62 27 ou par mail à [bienvieillir.valdegray@csc79.org](mailto:bienvieillir.valdegray@csc79.org)
- Soirée Chauves-souris : Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, une animation est prévue par Deux Sèvres Nature Environnement, le 18 septembre prochain, 19h30, autour du château d'eau (si le temps le permet) et sur réservation. Prendre contact DSNE (Tél 05 49 73 37 36 ou [contact@dsne.org](mailto:contact@dsne.org)).
- Chemin ruraux  
La Fédération des chasseurs des Deux Sèvres, en partenariat avec les agriculteurs, les scolaires et les collectivités territoriales, mène un projet nommé « EKOSENTIA » pour la mise en valeur des chemins ruraux : réalisation d'un diagnostic communal, mise en place d'aménagements, biodiversité, ...
- Comité des fêtes  
Compte tenu des conditions actuelles du COVID 19, le comité des fêtes a décidé de reporter la journée festive autour du Four, prévue le 30 Août 2020, à l'année prochaine.
- CIEL  
Le projet a été déclaré éligible au budget participatif du Département. Du 31 août au 2 octobre prochain se déroulera la phase de vote. En novembre interviendra la décision du Département qui financera le projet s'il est soutenu. La municipalité soutient le projet et invite ses habitants à voter sur le site : <https://budgetparticipatif79.fr>
- Demandes d'utilisation de la salle des fêtes par la Théâtre et la Zumba :  
Le conseil donne une réponse favorable temporairement sous conditions de respecter les mesures de protection de santé publique : masques, distanciation,..., et de ne pas utiliser la scène pour les répétitions si le nombre d'acteurs ne permet pas de respecter la règle de distanciation. Pour la Zumba, il est demandé à ce que l'extérieur soit privilégié tant que le temps le permet. Ces mesures temporaires évolueront selon le contexte et la réglementation.



- Mme BERNABE Sarah s'interroge sur la création d'une voirie dans un champ débouchant sur la D12. Le Maire précise qu'il s'agit d'un chemin privé réalisé pour rejoindre un bâtiment à vocation agricole dont l'accord relève de la seule décision du Département qui exerce la compétence sur la voirie départementale,
- La date du prochain conseil est fixée au mercredi 30 septembre.

**Fait à SAINTE OUENNE, le 31 août 2020**

**Le Maire,**

